

Fiche d'information

Délais à connaître

Délais de réclamation

Conformément au CO

Délai d'avis selon le code des obligation (CO): Selon le CO, le délai pour signaler des défauts est de 60 jours dès la réception de l'objet pour les défauts visibles. Les défauts qui ne pouvaient être découverts lors des vérifications usuelles doivent être signalés dans les 60 jours suivant leur découverte.

Conformément à la norme SIA 118: 2 ans, puis délai de réclamation conforme au CO

Délais de prescription

Garantie du fabricant pour les appareils individuels (biens mobiliers)	2 ans
--	-------

Délai de prescription pour le logement et les installations connexes (biens immobiliers)	5 ans
--	-------

Délai de prescription pour des défauts dissimulés de manière frauduleuse	10 ans
--	--------

Beobachter EDITION

Une licence de publication en ligne a été octroyée à Raiffeisen pour le contenu de ce guide. © 2026 Beobachter-Edition, Zürich

Guide juridique du Beobachter

Encore des questions? Consultez le guide juridique du Beobachter. Vous trouverez ici plus de 4'000 contenus compréhensibles dédiés au conseil, tels des articles explicatifs, des aide-mémoires, des checklists et des modèles sur des thématiques liées à la vie, à l'argent et au droit.